

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-625

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 69**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ainsi que »

les mots :

« et au bénéfice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.